

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, nous sommes de nouveau aux prises avec un problème relatif aux Postes. Il est désolant de constater, dans un monde où les communications prennent tant d'importance, que le ministère responsable soit continuellement aux prises avec un problème qui, en définitive, n'a jamais été réglé en profondeur.

En effet, la politique de ce ministère est en grande partie responsable de cette situation. Les solutions proposées par l'actuel ministre des Postes et des Communications (M. Kiernans) ont toujours été des solutions superficielles et à court terme. Ce ministère est incapable d'élaborer une politique à long terme. Il n'existe pas de dialogue ou de contact fréquent avec les employés. Le véritable esprit de conciliation et de consultation n'existe pas. Le ministre prend toujours des attitudes de dictateur afin d'imposer ses décisions. Cette situation est ridicule, si l'on se souvient que le ministre prétendait accroître l'efficacité du service des postes en haussant les tarifs postaux. Voilà le bilan de cette administration: il nous en coûte plus cher pour être plus mal servis.

● (8.40 p.m.)

Le ministre se défend en disant que le conflit n'est pas légal. Et, ce faisant, il demeure bien assis, il ne bouge pas et ne tente pas de rencontrer—sauf à la dernière minute—les dirigeants syndicaux.

Il n'est alors pas étonnant de constater que le tout se solde par un échec et que le conflit risque de prendre des proportions nationales.

Dans le rapport de la société *Kates, Peat, and Marwick*, les jugements étaient sévères. Le ministre s'en souvient. En effet, en ce qui a trait aux besoins du public, aux tarifs postaux, à la gestion de la main-d'œuvre, aux relations syndicales, aux conditions de travail, au matériel, à la formation et au perfectionnement des cadres, le rapport de cette société a été particulièrement sévère.

Ce ministère, malheureusement, a toujours élaboré une politique à court terme. Le ministre des Postes et des Communications, qu'on le croie ou non, est le huitième titulaire de ce poste depuis 1962. Il n'est donc pas étonnant de constater que, du règne d'un ministre à celui d'un autre, la politique n'est toujours que superficielle et à court terme.

Le moins que nous puissions demander au ministère des Postes et des Communications, c'est de démontrer que les récentes hausses de tarifs sont justifiées, étant donné la situation actuelle. La population en a assez de faire les frais des grèves, même si elle n'a pas le choix.

[M. Broadbent.]

Au moment où il est porté atteinte au phénomène de la communication dans son ensemble, la situation dépasse alors de loin la fin banale économique et administrative.

On sait que l'honorable ministre des Postes et des Communications a toujours été célèbre par ses lettres. Étant donné qu'il s'agit précisément là du sujet de discussion de ce soir, j'aimerais qu'on se réfère au compte rendu des débats de la Chambre du 17 février 1970. On peut y lire une lettre célèbre qui fera certainement passer à l'histoire le ministre pour son esprit de conciliation et de dialogue. En effet, dans cette lettre, le ministre définit son attitude, c'est-à-dire celle de n'en avoir aucune.

Cette lettre porte la date du 17 février 1970 et est adressée à M. Raymond Parent, secrétaire-général de la Confédération des syndicats nationaux. Elle se lit comme il suit, et je cite:

Cher monsieur Parent,

Comme la situation dans le transport du courrier à Montréal est devenue intolérable, je désire affirmer clairement la position des Postes et du gouvernement.

Monsieur l'Orateur, au moment où l'honorable ministre écrit cela, plus de 16 jours se sont déjà écoulés et le conflit persiste toujours, mais cela n'est pas important. Le ministre se décide enfin de parler et l'on pourra remarquer son ton de conciliation, son savoir dans le domaine des négociations relatives aux problèmes syndicaux.

Je continue la citation.

Les interruptions de service, la violence, l'intimidation qui suivirent ont énormément nui à la capacité de concurrence de l'industrie et du commerce à Montréal.

Plus loin, il est écrit ce qui suit, et je cite:

Je n'énumérerai pas les incidents de violence, de sabotage et de destruction de propriétés du gouvernement qui se sont produits au cours des deux dernières semaines. Vous en êtes au courant tout aussi bien que moi. Je me contenterai simplement d'affirmer que le courrier n'est pas livré.

Monsieur l'Orateur, il aura donc fallu 16 jours pour que le ministre découvre que le courrier n'est pas livré, que la violence existe, etc.

Lorsqu'on cherche quelque chose au sujet des offres patronales dans la lettre, on ne trouve rien. En supposant qu'on est disposé à reconnaître que ce n'est pas au ministre des Postes et des Communications à régler le conflit, en tant qu'employeur, mais plutôt à l'entrepreneur, on pourrait alors se poser la question suivante: Quelle est donc l'attitude du ministère des Postes et des Communications relativement à ce conflit?

Le ministre conclut sa lettre en exposant trois solutions et tout cela est demeuré lettre